

Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs

Sommaire

Α.	Le Projet Associatif 2012-2017: quelle ambition?
В	Présentation de l'Apei de Lens et environs
С	Un socie éthique fondamental
D	Une entité associative forte. 1 > Une volonté de dynamique transversale 2 > Une recherche permanente de cohésion 3 > Une identité affirmée 4 > Une structuration en pôles 11 a) L'ORGANISATION ASSOCIATIVE 5) LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PAR PÔLES DE DIRECTION 12 c) LES COMPOSANTES DE L'ASSOCIATION 13 d) LES FONDEMENTS DE L'ASSOCIATION 13
E.	Notre projet

SOMMAIRE sommaire

	DÉFI n°2 > Promouvoir et accompagner la citoyenneté	21
	des personnes en situation de handicap	
	Fiche action E : Renforcer les bases nécessaires à l'accessibilité des personnes	
	accompagnées	22
	Fiche action F: Consolider et développer la participation des personnes	
	accompagnées à l'action associative et à la vie des établissements	23
	Fiche action G: Promouvoir et favoriser des actions facilitant l'accès des personnes	
	accompagnées à leurs droits de citoyen	24
	Fiche action H: Développer l'accès à la vie dans la cité des personnes	
	accompagnées et contribuer à l'avènement d'une société plus inclusive	25
	DÉFI n°3 > S'adapter et innover sans cesse	26
	Fiche action I : Adapter et renforcer la qualité de nos accompagnements	
	à l'évolution des personnes	27
	Fiche action J: Développer et diversifier notre offre au regard des attentes	
	et besoins nouveaux des personnes et des familles	28
	Fiche action K: Ouvrir l'Association à la prise en compte des personnes	
	and the second of the second o	29
	Fiche action L: Adapter et formaliser le projet de siège pour répondre aux contraintes	
	nouvelles de l'Association, tant dans sa dimension gestionnaire que dans sa dimension	20
	militante	30
F.	Les documents associatifs supports	31
G	Évaluation du Projet Associatif	31
Н	Épilogue	32
L	e projet Associatif en Facile A Lire Et A Comprendre	33



A. Le Projet Associatif 2012-2017 : quelle ambition ?

Notre premier Projet Associatif formalisé (2007-2011) est arrivé à son terme...

Chacun a pu mesurer combien il nous avait guidé, aidé dans nos actions pendant cette période. Avec près de sept cents **personnes accompagnées**, les **familles**, les **amis**, les **bénévoles** et les **professionnels**, nous formons une **communauté de destins** qui avance sur la même route. Elle doit aller dans la même direction. Le Projet Associatif est l'un des outils qui permet de le faire.

Notre premier Projet Associatif a été actualisé et remanié pour devenir **«Les fondements de l'Apei de Lens et environs»**.

Après beaucoup de réflexions, d'échanges, d'approfondissements, de validations successives lors des comités de pilotage, des Conseils d'Administration et lors de notre Assemblée Générale 2012, nous vous proposons aujourd'hui notre Projet Associatif 2012-2017. Comme le précédent, il s'inscrit pleinement dans la **dynamique** locale, départementale, régionale et nationale du **Mouvement Parental.**

L'ambition de notre Projet Associatif 2012-2017 réside dans l'objectif de relever trois défis majeurs :

- Garantir et pérenniser
 la gouvernance parentale
- Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap
- > S'adapter et innover sans cesse

Je vous invite à le découvrir, à le partager et à le faire vivre.

« Unissons nos richesses pour porter toujours plus haut nos valeurs de respect, de solidarité et d'action! ».



Le Président, Jacques **BRELOT**



B. Présentation de l'Apei de Lens et environs

L'Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs, dite **Apei de Lens et environs**, étend son champ d'action sur **36 communes** de l'arrondissement lensois, compte **500 adhérents**, accompagne près

de **700 personnes en situation de handicap** intellectuel, de polyhandicap ou d'autisme et de troubles apparentés et emploie près de **350 professionnels**.



1 > L'objet de l'Association

L'Apei de Lens et environs a pour buts :

> D'apporter aux personnes en situation de handicap mental et aux familles ayant un enfant, adolescent ou adulte porteur d'un handicap mental⁽¹⁾, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et de les amener à participer activement à la vie associative.



- > D'unir les familles et les amis de personnes en situation de handicap mental, et présentant ou non des troubles associés, y compris des polyhandicaps, ou des troubles envahissants du développement (TED) dont l'autisme.
- > De favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, d'assurer la pleine participation des familles et des personnes en situation de handicap mental en facilitant l'accès à la participation, à la citoyenneté et à l'égalité des chances.



1. Nous tendons à ne plus utiliser le terme «handicap mental» pour nommer les personnes accompagnées par notre Association. Il est ici maintenu conformément aux statuts de l'Association et de l'Unapei.

B. Présentation de l'**Apei de Lens et envrions**

- > De mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique ou intellectuel des personnes en situation de handicap mental, quelles que soient la nature et la gravité du handicap, de promouvoir, de gérer tous les établissements et services indispensables pour favoriser leur plein épanouissement par l'éducation, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle pouvant générer une activité commerciale, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, l'organisation de leurs loisirs.
- > De défendre les intérêts moraux, matériels et financiers de ces personnes en situation de handicap mental auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions administratives, des autorités de tarification et de contrôle.

- > D'organiser toute manifestation, d'informer les élus, les autorités, les médias.
- > D'établir des concertations, des adhésions et des coopérations (y compris par le biais de conventions) avec d'autres organismes.

Les adhérents composent l'Assemblée Générale. Ce sont des personnes qui montrent leur attachement à l'Association en souhaitant être membre de celle-ci, en s'acquittant d'une cotisation et en partageant ses obligations statutaires et morales. Ils sont parents, personnes handicapées ou amis.

2 > La situation géographique de l'Association

Historiquement, l'Association exerce son champ d'action sur de nombreuses communes de la région lensoise.

Les 13 établissements et services de l'Association sont répartis sur les communes de Lens, Bullyles-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle.





ARRAS

C. Un socle **éthique fondamental**

L'Association fonde son action présente à la lumière de la conviction qui l'anime et dans le sens des valeurs auxquelles elle adhère.

Le Mouvement Parental, fort de convictions et de valeurs, est une force primordiale servant à la fois d'ancrage et de propulsion. La personne en situation de handicap et sa famille en sont à la fois les créateurs et les bénéficiaires.

1 > Une conviction partagée : «Il y a une richesse en chacun de nous.»

Ce principe premier affirmé avec conviction se base sur le postulat qui est de croire que « la valeur fonde l'être et que l'être ne serait pas s'il n'était pas valeur » (René Le Senne, philosophe français). Tout être est digne d'estime. Cette richesse est un bien précieux présent en chaque homme en dépit des différences, des déficiences ou des difficultés qui l'affectent.

Une fois ce constat posé, on peut considérer cette richesse comme une ressource naturelle utile à soi-même et aux autres. En tant que sujet reconnu et unique, chaque individu est à la fois bénéficiaire et producteur de biens collectifs : « Etre utile » à soi-même et aux autres. C'est ainsi que « tout homme est en capacité de contribuer au bonheur de l'homme ».

Ce Projet Associatif est imprégné de cette conviction.

Le Projet Associatif associe dans son positionnement et sa dynamique le **trinôme** constitué des **Parents et Administrateurs**, des **Professionnels** et des **Personnes en situation de handicap et leurs familles** au travers d'une responsabilité conjointe où le respect des obligations s'ajoute au respect des droits. Les richesses de chacun s'additionnent pour constituer une véritable force unitaire.

Cette conviction fondatrice est démontrée concrètement au sein d'une **philosophie humaniste** où le Respect, la Solidarité et l'Action animent la communauté de destins que représente l'Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs.

C. Le socle éthique fondamental

2 > Des valeurs affirmées

Ces trois valeurs ont été retenues à la fois pour ce que nous y mettons et pour ce qu'elles nous restituent, comme des références absolues vers lesquelles tendent les aspirations de l'Association et éléments essentiels de son accomplissement.

a) RESPECT

L'Association revendique le Respect envers la personne humaine quelle qu'elle soit car c'est de là que viennent sa dignité et sa valeur inconditionnelle.

b) SOLIDARITÉ

Parents, amis, personnes handicapées, professionnels : une « Communauté de destins » qui développe un élan coopératif et/ou bénévole pour reconnaître et promouvoir la personne en situation de handicap en tant que personne à part entière.

c) ACTION

L'action est à la fois valeur en soi et véhicule d'autres valeurs, tels le Respect et la Solidarité. Tout acte posé l'est forcément au nom d'une philosophie de valeurs.





Dans l'organisation et le fonctionnement de l'Association, trois dimensions sont émergentes et sous-tendent les différents champs associatifs.

1. Une volonté de dynamique transversale

Une culture associative riche de ses

La transversalité exprime un mouvement horizontal qui traverse complémentarités et unit les différentes structures et compo-

santes de l'Association.

Cette démarche favorise des perspectives d'évolution, des trajets de vie repérés valorisants pour la personne en situation de handicap. Les personnes accompagnées vivent une histoire faite d'étapes et de passages et non de ruptures. Les unes bénéficient des autres par des échanges et des allersretours.

Même si chaque structure est marquée par sa spécificité et une mission bien définie, chacune contribue au collectif dans une démarche plus globale, dans un but de complémentarité.

Le travail des comités et commissions renforce cette dimension d'échanges, de perméabilité et enrichit la dynamique associative.

La transversalité fait naître et consolide une culture associative originale faite de métissage, d'altérité et de pluralité.

Pour compléter ce travail de transversalité, l'Apei de Lens et environs a signé son premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014, avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général du Pas-de-Calais.

Ce CPOM appuie cette réflexion sur la situation des établissements et services et leur avenir en visant à dresser un constat partagé par l'ensemble des signataires. Le CPOM a été l'occasion pour l'Association de faire des choix, de les prioriser et de les expliciter.

Le CPOM permet également, en ce qu'il est un outil aidant à opérer des choix stratégiques, aux administrateurs et aux militants associatifs de retrouver leur vocation première : celle de donner du sens à l'action sociale, en définissant des objectifs et en fixant des orientations publiques.

2 > Une recherche permanente de cohésion

Une équipe gagnante

La Cohésion est un facteur d'unicité. La cohésion mène à la cohérence.

La **Cohésion** s'acquiert par la recherche d'un but commun et partagé. Les conditions de réussite sont :

- > la participation de tous,
- > la définition claire des tâches et responsa-
- > un suivi régulier et précis des actions,
- > une communication interne riche,

- > une ambiance agréable faite de confiance et de respect,
- > une écoute et une prise en compte de l'environnement.
- > une place pour l'initiative et la créativité
- > une reconnaissance de l'autorité légitime.

Ces différents atouts contribuent à l'indispensable force de rassemblement constituant la solidarité qui détermine l'action.

3 > Une identité affirmée

de vitalité

Un symbole L'identité de notre Association se constitue à partir des aspects qualitatifs: valeurs

humaines, rigueur et sérieux dans le fonctionnement, intégrité et honnê-

teté. L'Association a choisi un logo pour symboliser son action et son identité.

Ce logo, par sa dynamique, délivre « une personne debout », pleine de vitalité, de volonté et d'engagement. La personne est au premier plan de l'image, elle est le Ape de Lens et environs point central de toute l'attention proposée. Le personnage stylisé affirme une disposition à l'action. Les bras et les jambes, tels les quatre points cardinaux, communiquent une impression d'ouverture vers les autres.

Le cœur, symbolisé par le triangle, signifie que chaque individu a son propre engagement dans ses actions (vaillance, énergie) et que ses

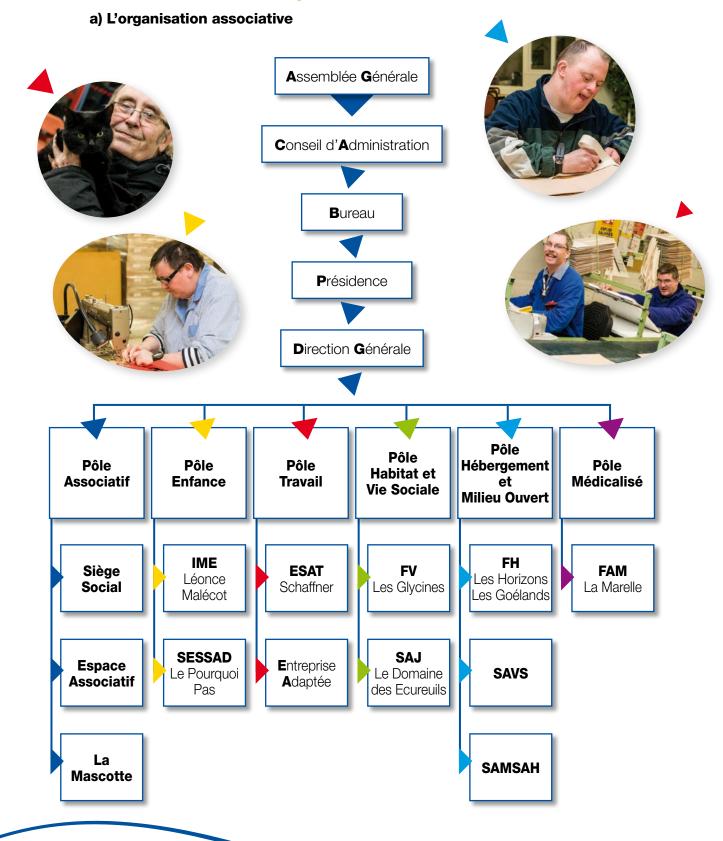
actions sont elles-mêmes gardées par des sentiments (émotions). Le triangle représente aussi le trinôme «Personnes porteuses de handicap - Familles - Professionnels». cœur même de notre Association.

> La base du logo reprend sous la forme d'un arc-en-ciel les couleurs des différents accompagnements proposés.

Cet arc-en-ciel repose sur un socle aui représente le siège de l'Association: il est le symbole de la présence du siège associatif au centre de toutes les actions et de son engagement étroit avec ses structures.

Enfin, la stabilité de ce logo, bien assis sur sa base solide, démontre également que dynamisme et ambition d'agir ne sont pas incompatibles avec une gestion sérieuse et maîtrisée.

4 > Une structuration en pôles



b) Les établissements et services par pôles de direction

Pôles	Etablissement / Service - Adresse	Catégorie	Compétence	Capacité autorisée
ASSOCIATIF	Pôle Associatif Siège - Espace Associatif 22, rue Jean Souvraz 62300 LENS			
ASSO	La Mascotte 11 rue Nelson Mandela 62160 GRENAY	Service Associatif		
ENFANCE	IME Léonce Malécot rue du Pourquoi Pas 62300 LENS	Institut Médico-Educatif	ARS	93 enfants 6-20 ans
	SESSAD Le Pourquoi Pas 1 ter, rue Prosper Mérimée 62300 LENS	Service d'Education Spécialisée et de Soins à domicile	ARS	30 enfants 0-10 ans
TRAVAIL	ESAT Ernest Schaffner 281, rue de Londres 62300 LENS	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	ARS	273 travailleurs handicapés
TRA	Entreprise Adaptée 281, rue de Londres 62300 LENS	Entreprise Adaptée	DIRECCTE	17 ouvriers
r et vie Iale	Foyer de Vie Les Glycines 34 bis, rue Napoléon Lebacq 62160 GRENAY	Foyer de Vie	C.G	36 adultes + 2
HABITAT ET SOCIALI	SAJ Le Domaine des Ecureuils 18, rue Voltaire 62160 BULLY-LES-MINES	Service d'Accueil de Jour	C.G	30 adultes
EMENT ET MILIEU OUVERT	Foyer d'Hébergement Les Goélands - Les Horizons 126, rue Jean Lannes 62750 LOOS-EN-GOHELLE	Foyer d'Hébergement	C.G	50 adultes 1 place AT
	SAVS 4, Tour Allart - Av. S. Allende 62300 LENS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	C.G	42 places
HEBERGEMEN' OUVE	SAMSAH 1, Tour Allart - Av. S. Allende 62300 LENS	Service d'Accompagne- ment Médico-Social pour Adultes Handicapés	C.G ARS	45 places
MEDICALISE	FAM La Marelle rue du Docteur Piette 62800 LIEVIN	Foyer d'Accueil Médicalisé	C.G ARS	54 adultes en internat 6 places en AJ
Σ				2 places en AT

c) Les composantes de l'Association

Des forces complémentaires au service d'une cause commune L'Association est constituée de plusieurs composantes, sources de son dynamisme : les personnes en situation

de handicap, leurs familles, leurs amis, les professionnels et les bénévoles engagés. Dans le respect des places et rôles de chacun, ce pluralisme fait d'équilibre, de mesure, de respect et de considération réciproque est une grande richesse. L'exemplarité de **l'engagement** associatif au service d'une cause commune permet à chaque composante d'œuvrer librement au sein d'actions communes avec motivation et participation au service d'un collectif. La relation triangulaire entre parents, professionnels et personnes accompagnées s'inscrit dans une démarche plus individuelle dans le contexte de l'accompagnement de la personne porteuse d'un handicap.



d) Les fondements de notre Association

L'Association a choisi d'extraire de son Projet Associatif 2007-2011 les éléments essentiels à la construction de l'Apei de Lens et environs et de créer un document : **«Les fondements de l'Apei de Lens et environs»**.

Cet écrit reprend dans le détail l'historique de l'Association. Il revient donc sur les étapes de l'officialisation et sur les dates marquantes de création de ses établissements et services.

Il reprend ce qui constitue désormais la carte d'identité de l'Association : sa conviction, **«Il y a une richesse en chacun de nous»**, et ses trois valeurs :

«RESPECT, SOLIDARITÉ, ACTION».

Il s'attache ensuite à présenter ce qui fait aujourd'hui l'entité associative, grâce à la dynamique transversale et la recherche constante de cohésion.

Les statuts, les composantes de l'Association, ses différentes commissions ainsi que les différents pôles y sont présentés.

Ce document est indissociable du Projet Associatif 2012-2017 puisqu'il en pose les bases. Chaque élément de ce

nouveau projet prend sa source dans ces fondements.





E. Notre projet Collection

1 > 2007-2011 : des avancées

« Le projet est une tentative de conjugaison entre de l'idéal et du réel avec pour objectif de concrétiser ce qui n'existe pas encore à partir d'une réalité qu'il doit permettre de faire évoluer. »

Josette Combes

C'est dans cet état d'esprit qu'a été élaboré le Projet Associatif 2007-2011.

Il s'agissait de repérer, collecter, sélectionner et formaliser les fondements sur lesquels l'**Association** s'était construite durant **cinquante années de tradition orale.**

Il fallait en extraire l'essentiel en recherchant ce qui en faisait son essence même : choisir les valeurs communes fondamentales, former ensemble les objectifs de refondation, de réorganisation en invitant chacun à « conjuguer le réel et l'idéal » pour cheminer vers demain.

Le Projet Associatif initial a permis de reconstituer, de se réapproprier l'histoire associative ancrée dans un grand mouvement national à travers une dimension transgénérationnelle autour des trois composantes qui en font sa richesse : les personnes accompagnées, les parents et amis, les professionnels.

Chacun a joué un rôle fédérateur et contribué à l'émergence d'une **identité singulière mieux repérée.**

L'organisation en pôles, soumise au défi de la transversalité, a consolidé une culture associative faite de métissage, d'altérité, de pluralité dans une recherche constante de partage et de cohésion.

La **modernisation de la gouvernance**, la rénovation des structures, y compris sur le plan architectural, sont en adéquation avec l'environnement transformé et exigeant.

Si le projet 2012-2017 est promis à un nouvel essor, il le doit au fait que chacun se soit approprié le projet fondateur portant une dynamique d'évolution.

Les différents rapports des Assemblées Générales, les comptes-rendus des Bureaux, des Conseils d'Administration, des comités de gestion, les résultats de la démarche d'évaluation interne, les axes retenus dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ont mis en exergue des éléments significatifs d'une évaluation globale qui s'est forgée au fil du temps.

Chaque élément du Projet Associatif 2012-2017 prend sa source dans le document « Les Fondements de l'Apei de Lens et environs ». En cela, les deux écrits



E. Notre projet

2 > 2012-2017 : de nouveaux défis

L'analyse de l'évaluation des actions menées dans le cadre du Projet Associatif 2007-2011 a permis l'émergence de **3 grands axes stratégiques** pour l'avenir de notre Association. Ils constituent nos grands défis pour 2012-2017! Chacun de ces défis fait l'objet de fiches déclinant les actions à mettre en œuvre pour les relever.

DÉFI n°1

Garantir et pérenniser la gouvernance parentale

Le Mouvement Parental, fort de plus de cinquante années de militantisme au service des personnes en situation de handicap, représente une richesse incontestable.

Les premiers parents ont compris qu'ils devaient combler les carences de la société, répondre aux besoins de leurs enfants et se soutenir mutuellement.

Au fil du temps, d'autres parents ont pris le relais et fédéré un grand mouvement national mû par un élan philosophique et politique extraordinaire. Ce mouvement humaniste, né au cœur même des Associations locales, doit être consolidé pour perdurer.

les nouvelles générations de parents et d'amis, les solliciter, les former, les accompagner, les atteler progressivement et avec mesure à la gouvernance associative.

De façon urgente, il faut intéresser

Ils seront les dirigeants de demain dans l'intérêt général de toutes les personnes en situation de handicap.

Préparer la relève est un défi essentiel que se fixe l'Association à travers des actions fédératives inscrites dans la cohérence de l'action associative pour les cinq ans à venir.

Fiche action A

Interroger et adapter le fonctionnement de l'Association pour garantir une bonne gouvernance

Fiche action B

Organiser l'action associative selon les 6 domaines du référentiel de l'action associative de l'Unapei

Fiche action C

Doter l'action associative des moyens propres à sa dynamique et à son développement

Fiche action D

Favoriser l'arrivée de nouveaux bénévoles, renforcer l'accompagnement des bénévoles actuels et soutenir les vocations vers la gouvernance associative

DÉFI nº1

Garantir et pérenniser la gouvernance parentale

Fiche action A

Interroger et adapter le fonctionnement de l'Association pour garantir une bonne gouvernance

Constats / Etats des lieux

- > Au lendemain de réformes législatives de grande ampleur, l'Apei de Lens et environs doit relever de nouveaux défis :
- assurer la responsabilité d'une gestion de qualité des établissements et services créés à l'initiative des parents tout en affirmant son identité militante ;
- exercer la double responsabilité de parents élus et d'employeurs gestionnaires.
- > Assurer cet équilibre entre militantisme et gestion, c'est réfléchir et clarifier le fonctionnement de l'Association. En effet, les missions exercées par l'Apei de Lens et environs interagissent entre elles et font appel à des acteurs ayant des compétences complémentaires. Il est alors nécessaire de clarifier les procédures et de préciser le rôle et missions de chacun.
- > L'Unapei a créé un outil basé sur une démarche d'autodiagnostic, dont la finalité première est de permettre à l'Association d'asseoir un fonctionnement, une politique à partir d'une bonne gouvernance. Le référentiel «Gouvernance Associative» permet de faire une évaluation de la cohérence entre les différentes missions de l'Association, son organisation et les résultats obtenus au regard de son projet.
- > L'ensemble des membres du Conseil d'Administration a pu répondre aux questions de ce référentiel. L'Association a donc pu établir un diagnostic de sa gouvernance associative, qu'il est nécessaire de poursuivre de façon filée pour les cinq prochaines années. A noter que le référentiel de l'Unapei a évolué.

Objectifs

- > Interroger la perception du fonctionnement de l'Association par le Conseil d'Administration
- > Améliorer le fonctionnement associatif permettant de garantir une bonne gouvernance

Présentation de l'action

- > Etablir un diagnostic de la gouvernance associative
- > Analyser les résultats de ce diagnostic
- > Dégager les axes prioritaires à traiter à l'issue de cette analyse
- > Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions

Moyens mobilisés

- > Conseil d'Administration pour l'établissement du diagnostic et l'élaboration du plan d'action
- > Attaché de direction Qualité Projet Communication en appui technique
- > Comité de suivi du Projet Associatif pour l'organisation de la mise en œuvre du plan d'action
- > Référentiel Unapei
- > Comité de Direction Générale

Délai de réalisation

> Durée du Projet Associatif 2012-2017

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

> Evaluation de la gouvernance associative en 2017

E. Notre projet

DÉFI nº1

Garantir et pérenniser la gouvernance parentale

Fiche action B

Organiser l'action associative selon les 6 domaines du référentiel de l'action associative de l'Unapei

Constats / Etats des lieux

- > La vie associative de l'Apei de Lens et environs s'inscrit depuis toujours dans une participation qui se veut de plus en plus ouverte. L'élargissement du cercle et l'investissement de personnes de plus en plus nombreuses représentent une richesse pour les diverses commissions actuellement actives à l'Apei de Lens et environs, toutes articulées autour de la Commission de la Participation Associative.
- > Ces commissions valorisent les différents acteurs associatifs et favorisent une meilleure connaissance réciproque et des échanges fructueux. Elles visent à répondre de façon plus pertinente aux besoins des personnes et de leurs familles en multipliant les propositions, en resituant les besoins et en développant des réponses innovantes.
- ➤ Grâce à nos actions et à celles de toutes les Apei et de l'Unapei, la société a profondément évolué, les demandes des familles vis-à-vis de l'Association, leur volonté d'implication aussi. La diversité des problématiques à prendre compte nous impose de nous adapter, de saisir les opportunités et d'innover dans notre action associative en définissant de nouvelles stratégies.
- > Optimiser les ressources disponibles, répartir équitablement les moyens d'accompagnement, répondre aux attentes des nouveaux parents, proposer des prises en charge ponctuelles aux familles sans solution pour leur enfant, inventer des formules souples et innovantes, être en capacité de créer des services en multi-partenariat,... Autant d'engagements à prendre et d'actions à mener.
- > Cela implique de recueillir les attentes des personnes handicapées et les besoins d'écoute, de soutien, de conseils, d'ac-

- compagnement des familles et d'être en capacité d'y répondre.
- > Cela nous oblige à placer l'Action Associative au coeur des missions de nos associations comme objectif prioritaire, porté par une réelle volonté politique, clairement inscrit dans notre Projet Associatif.
- > L'Unapei a créé un référentiel qui structure l'Action Associative à travers six domaines identifiés :
- Trois domaines fondamentaux : Action familiale Services associatifs Animation et évènementiel ;
- Trois domaines supports : Ressources Communication Représentation.

Objectifs

> Réorganiser l'action associative à l'Apei de Lens et environs selon les 6 domaines mis en avant par l'Unapei

Présentation de l'action

- > Evaluer l'organisation et l'efficience actuelle des différentes commissions
- > Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions afin de reconfigurer et clarifier l'organisation actuelle
- > Elaborer d'autres perspectives

Moyens mobilisés

- > Commission de la Participation Associative
- > Bureau
- > Conseil d'Administration

Délai de réalisation

> Durée du Projet Associatif 2012-2017

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

> Evaluation de l'évolution de l'action associative selon le référentiel de l'action associative élaboré par l'Unapei en 2012

DÉFI nº1

Garantir et pérenniser la gouvernance parentale

Fiche action C

Doter l'action associative des moyens propres à sa dynamique et à son développement

Constats / Etats des lieux

- > Force est de constater que l'Association n'a pas toujours les moyens de ses ambitions pour mieux attirer et accompagner de nouveaux bénévoles ou conforter les personnes déjà engagées.
- ➤ L'Association a renforcé et sécurisé singulièrement la dimension gestionnaire de son action au cours des dernières années. Les efforts et moyens consentis en matière d'action associative au cours des mêmes années ne suffisent pas à garantir la pérennité de la gouvernance parentale.

Objectifs

- > Faire en sorte que l'Association soit facilement repérable et repérée territorialement afin qu'elle soit connue de tous et surtout des parents qui seraient concernés
- > Dynamiser le bénévolat en dotant l'action associative de moyens propres
- > Accueillir les bénévoles de façon à ce qu'ils se sentent chez eux dans les locaux de l'Association

Présentation de l'action

- > Le déménagement du siège associatif vers la rue Jean Souvraz permettra de développer considérablement l'espace associatif et permettra aux bénévoles d'avoir un lieu repérant et mieux adapté
- ➤ L'Association a également fait le choix de financer un poste de Chargé d'Animation de l'Action Associative
- ➤ La Commission de la Participation Associative sera renforcée

Moyens mobilisés

- > Chargé d'Animation de l'Action Associative
- > Groupe de réflexion pour les aménagements des nouveaux locaux
- > Groupe pérenne sur la vie des espaces associatifs
- > Commission de la Participation Associative

Délai de réalisation

> Durée du Projet Associatif 2012-2017

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

> Evaluation de l'appropriation de l'espace associatif par les bénévoles.

E. Notre projet

DÉFI nº1

Garantir et pérenniser la gouvernance parentale

Fiche action D

Favoriser l'arrivée de nouveaux bénévoles, renforcer l'accompagnement des bénévoles actuels et soutenir les vocations vers la gouvernance associative

Constats / Etats des lieux

- > Par le passé, un grand nombre de parents ont franchi le pas vers le bénévolat et sont restés à l'Association. Moins de parents l'osent aujourd'hui. Les bénévoles en place risquent de s'épuiser.
- > Les bénévoles s'engagent en général sur des actions déjà bien repérées. Il peut être difficile de trouver des moteurs de l'action associative, tout autant qu'il est difficile pour eux de s'engager au-delà, vers la gouvernance associative.
- > D'anciens professionnels ou amis s'engagent dans le bénévolat. Moins de parents aujourd'hui manifestent un intérêt à s'engager dans l'Association, en particulier pour y prendre des responsabilités.

Objectifs

- > Créer les conditions qui favorisent l'émergence de nouveaux bénévoles (familles, amis, personnes en situation de handicap, professionnels, ou d'autres)
- > Mobiliser et encourager l'engagement des trois composantes de l'Association
- > Informer et sensibiliser les jeunes parents sur l'Association, leur permettre de proposer leur participation bénévole
- > Rassurer les bénévoles actuels, les aider, les soutenir, les conforter dans leurs responsabilités et garantir de bonnes conditions d'action
- > Mettre en place des actions qui permettent de favoriser l'engagement au-delà, vers des responsabilités associatives
- > Les associer aux phases de réflexion de la politique associative

Présentation de l'action

> Etablir des contacts avec les familles des

- personnes accompagnées, promouvoir les initiatives de rencontre
- > Communiquer sur le bénévolat et le valoriser
- > Assurer l'accueil, l'écoute, l'information et le soutien des bénévoles
- > Repérer de futurs bénévoles et répondre efficacement à leur souhait de bénévolat
- > Favoriser la participation des familles dans les instances associatives (Commissions,...)
- > Améliorer le rôle et la participation des familles au travers des Conseils de Vie Sociale.
- > Sensibiliser les familles et militants à l'importance de l'action militante et du mouvement parental en soulignant les actions menées par les instances nationales et locales
- > Mobiliser des familles pour siéger au Conseil d'Administration
- > Informer les familles, partenaires extérieurs

Moyens mobilisés

- > Chargé d'Animation de l'Action Associative.
- > Mise en place de réunions, rencontres favorisant l'expression associative
- > Espaces associatifs
- > Participation aux réunions d'accueil des jeunes familles
- > Outils communicants adaptés à l'information des familles

Délai de réalisation

> Action permanente sur la durée du projet

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

- > Evolution de l'implication des bénévoles
- > Evolution du nombre de bénévoles



Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Favoriser le plein épanouissement de la personne en situation de handicap par la participation, l'éducation, la formation, l'activité professionnelle, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle et l'organisation de loisirs est un axe fort de notre projet. En créant, gérant, administrant et développant ses établissements et services, l'Association y répond.

Les droits fondamentaux et l'expression des devoirs des personnes accueillies sont portés dans les établissements et services à travers, entre autres, les outils de la loi du 2 janvier 2002. Dès 2001, la création de la Commission de la Participation Associative vise à favoriser la participation des personnes en situation de

handicap à l'action associative. L'Association anticipe ainsi les avancées de la loi du 11 février 2005 en offrant aux personnes les moyens de se réaliser avec les mêmes droits et les mêmes chances d'accès à la citoyenneté.

Dans cette dynamique associative et réglementaire, des actions significatives contribuent à une inclusion citoyenne de plus en plus marquée des personnes en situation de handicap, pour laisser la place aux personnes en situation de polyhandicap, d'autisme, de handicap psychique dans l'environnement local, régional, national. L'ambition de notre projet associatif 2012-2017 est de poursuivre et d'amplifier cette dynamique.

Fiche action E

Renforcer les bases nécessaires à l'accessibilité des personnes accompagnées

Fiche action F

Consolider et développer la participation des personnes accompagnées à l'action associative et à la vie des établissements

Fiche action G

Promouvoir et favoriser des actions facilitant l'accès des personnes accompagnées à leurs droits de citoyen

Fiche action H

Développer l'accès à la vie dans la cité des personnes accompagnées et contribuer à l'avènement d'une société plus inclusive

E. Notre projet

DÉFI n°2

Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Fiche action E

Renforcer les bases nécessaires à l'accessibilité des personnes accompagnées

Constats / Etats des lieux

- > L'Association a toujours œuvré pour garantir la place centrale de la personne en situation de handicap. Sa participation est systématiquement recherchée et accompagnée.
- > Pour ce faire, il est nécessaire de se doter d'outils permettant de garantir l'accès à tout pour tous.
- > Parmi ces outils figurent :





> D'autre part, l'Association se positionne, chaque fois que possible, dans les Commissions Communales d'Accessibilité.

Objectifs

- > Faciliter la participation des personnes accompagnées dans la vie de l'Association, des établissements et des services
- > Faciliter l'accès aux informations mises à disposition des personnes accompagnées
- > Sensibiliser les structures extérieures à l'accueil des personnes en situation de handicap afin de leur garantir l'accès à tout

Présentation de l'action

> Développer la formation au Facile A Lire Et A Comprendre aux personnes en situation de handicap, aux bénévoles et renforcer celle des professionnels

- > Développer les outils disponibles en Facile A Lire Et A Comprendre (outils de la loi de 2002 comme le livret d'accueil ou le règlement de fonctionnement, les comptesrendus de CVS,...)
- > Développer les actions de sensibilisation autour du S3A à l'interne comme à l'externe
- > Mettre en place une signalétique adaptée (aide à l'exportation de signalétique cohérente)

Moyens mobilisés

- > Groupe de travail langage adapté
- > Comité de pilotage S3A
- > Professionnels de toutes les structures de l'Association
- > Conseil d'Administration
- > Commission de la Participation Associative

Délai de réalisation

> Durée du Projet Associatif 2012-2017

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

- > Utilisation du Facile A Lire Et A Comprendre chaque fois que nécessaire
- > Développement des actions de formation au S3A réalisées et mesure de leur impact
- > Evolution de l'accessibilité à tout pour tous au sein de l'Association

Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Fiche action F

Consolider et développer la participation des personnes accompagnées à l'action associative et à la vie des établissements

Constats / Etats des lieux

- > La participation des personnes handicapées ne se décrète pas. Il s'agit d'un cheminement nécessitant de faire évoluer les mentalités des personnes elles-mêmes, de leurs familles, des professionnels, des institutions et de la société toute entière. La participation ne peut se développer dans la société si au sein même de notre Association et de nos établissements la participation n'est pas optimale.
- > En accord avec les actions déjà menées, l'Association encourage la promotion de la participation des personnes en situation de handicap à l'action associative et à la vie des établissements, à partir notamment de la Commission de la Participation Associative ainsi que des actions menées par l'Association Nous Aussi et les journalistes Clin d'œil.
- > Pour consolider et développer cette participation, les personnes en situation de handicap, les bénévoles ainsi que les professionnels pourront s'appuyer sur les outils en développement à l'Association (cf. fiche action E).

Objectifs

- > Faciliter la participation des personnes accompagnées dans la vie des établissements et services
- > Promouvoir la prise de décision et la citoyenneté des personnes accompagnées pour l'ensemble des questions qui les concernent
- > Tendre à faire de la personne en situation de handicap un acteur politique de l'Association

Présentation de l'action

- > Renforcer la place, le rôle et l'influence des personnes handicapées dans toutes les instances de l'Association et des établissements qui leur sont légalement ou réglementairement accessibles (Conseil d'Administration, commissions associatives, Conseil de Vie Sociale, groupes d'expression, etc.)
- > Soutenir et participer au développement de l'Association Nous Aussi
- > Accompagner les personnes en situation de handicap dans le rôle de représentant ou d'élu
- > Encourager et soutenir Le Clin d'Oeil

Moyens mobilisés

- > Commission de la Participation Associative
- > Bénévoles et professionnels accompagnant la délégation locale de Nous Aussi
- > «Délégation locale de Nous Aussi» + «Le Clin d'Oeil»
- > Professionnels de toutes les structures de l'Association

Délai de réalisation

> Action permanente

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

> Participation active des personnes en situation de handicap à l'action associative et à la vie des établissements

E. Notre projet

DÉFI n°2

Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Fiche action G

Promouvoir et favoriser des actions facilitant l'accès des personnes accompagnées à leurs droits de citoyen

Constats / Etats des lieux

- > La dynamique associative a pour principal objectif de développer et/ou de renforcer l'élan citoyen repéré chez chacun des enfants et adultes en situation de handicap, de lui permettre de devenir un véritable acteur au sein de la cité, s'engageant dans une participation sociale véritable.
- > L'Association met en œuvre la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, qui doit garantir le droit d'agir en tant qu'acteur et d'exercer pleinement les droits de citoyen à chaque personne en situation de handicap.
- > Les droits de citoyen passent par la possibilité pour tous de s'exprimer, et notamment par le droit de vote.

Objectifs

- > Accompagner les personnes en situation de handicap dans la prise de conscience de leurs droits et leurs devoirs de citoyen
- > Accompagner les personnes à se représenter elles-mêmes pour défendre leurs droits, faire reconnaître leurs spécificités, leurs besoins et faciliter leur inscription dans une vie citoyenne
- > Accompagner les administrations locales (communes, département en lien avec l'Udapei) pour les sensibiliser aux difficultés d'accès des personnes en situation de handicap et les former

Présentation de l'action

> Veiller à ce que les personnes qui peuvent voter soient inscrites sur les listes électorales

- > Réaliser une enquête sur l'accessibilité des élections (combien participent, quelles difficultés entravent leur participation,...)
- > Améliorer l'accès à l'information sur le vote et sur le processus électoral pour les personnes en situation de handicap
- > Sensibiliser les administrations via la présentation de nos outils : «Un vote pour tous
- Comment rendre les élections plus facile à comprendre»
- > Former et/ou sensibiliser les assesseurs des bureaux de vote

Moyens mobilisés

- > Commission de la Participation Associative
- > Nouvel espace associatif pour les sensibilisations et les formations
- > Professionnels des établissements et services
- > Professionnels des structures
- > Nous Aussi
- > Le Clin d'Oeil

Délai de réalisation

> Toute la durée du Projet Associatif 2012-2017

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

> Evolution des résultats de l'enquête sur l'accessibilité des élections à l'issue du projet associatif 2012-2017

Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Fiche action H

Développer l'accès à la vie dans la cité des personnes accompagnées et contribuer à l'avènement d'une société plus inclusive

Constats / Etats des lieux

- > L'accès à la citoyenneté passe d'une part par la possibilité de s'exprimer dans la cité, mais également par l'inclusion dans celleci. Les partenariats et les échanges y jouent un rôle fondamental.
- > Notre Association est engagée dans de nombreux partenariats et nos structures sont inscrites dans le travail en réseau.
- > C'est en participant et en développant l'accès à tout pour tous que les professionnels et les partenaires offrent aux usagers les moyens d'agir et d'exister, en tant que citoyen et personne à part entière.

Objectifs

- > Maintenir, restaurer et développer les liens sociaux et permettre aux personnes d'exercer leur citoyenneté
- > Faciliter la venue dans les structures des familles, des bénévoles, des partenaires ou d'autres publics
- > Ouvrir les structures sur l'extérieur
- > Développer les actions intergénérationnelles
- > Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun pour les personnes en situation de handicap par la promotion du logo S3A
- > Améliorer les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire : collectivités locales, commerces, établissements publics,...
- > Mettre en place des signalétiques adaptées

Présentation de l'action

> Ouvrir l'Association et les établissements sur la cité

- > Permettre l'accès des personnes en situation de handicap aux lieux de droits commun
- > Soutenir les dynamiques de rencontre entre les personnes en situation de handicap et les structures de droit commun pour que le vivre ensemble devienne une évidence au quotidien
- > Développer les conventions de partenariats intégrant la participation des personnes en situation de handicap
- > Accompagner l'environnement pour le rendre accessible aux personnes en situation de handicap via les formations au S3A (Symbole d'Accueil, Accompagnement, Accessibilité) et au Facile A Lire Et A Comprendre

Moyens mobilisés

- > Présence de l'Association sur les Commissions Communales d'Accessibilité
- > Comité de Pilotage S3A pour les actions de formations
- > Professionnels des structures
- > Commission de la Participation Associative

Délai de réalisation

> Action permanente

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

- > Développement des partenariats avec l'extérieur
- > Evolution du nombre d'actions de formation au S3A et mesure de leur impact



S'adapter et innover sans cesse

Trois paramètres bousculent en permanence l'Association:

> La constante recomposition du secteur médico-social, de sa réglementation et de son organisation

- Le secteur a vu naître de grandes réformes. Il s'est structuré à travers les lois de 1975. Il s'est transformé de façon accélérée ces dix dernières années marquées de lois importantes : loi du 2 janvier 2002 sur les institutions médico-sociales loi du 11 février 2005 sur la citoyenneté des personnes loi du 5 mars 2007 sur la protection juridique loi du 21 juillet 2009 « Hôpital, Patients, Santé, Territoires ».
- Les regroupements, la mutualisation des moyens, les appels à projets,... nécessitent de nouvelles compétences et une réactivité inédite pour notre Association.
- La nouvelle recomposition régionale des services de l'Etat et départementale du Conseil Général nous conduit à adapter nos relations avec nos organismes de contrôle et de tarification.

> L'évolution du contexte socio-économique

- La tension extrême du contexte économique nous oblige à l'adaptation, à l'anticipation, à faire des choix, à justifier l'impact de nos actions....
- La réflexion sur la dépendance modifiera l'approche de la compensation.

Fiche action I

Adapter et renforcer la qualité de nos accompagnements à la spécificité et à l'évolution des personnes

Fiche action J

Développer et diversifier notre offre au regard des attentes et besoins nouveaux des personnes et des familles • De nouvelles décentralisations ou de nouvelles directives réglementaires pourraient affecter nos repères actuels.

> L'évolution des besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles

- A travers le vieillissement des personnes, le rapprochement des secteurs personnes âgées - personnes handicapées nous interpelle concrètement.
- L'évolution des pathologies, des connaissances entre autre sur l'autisme, le polyhandicap, les handicaps rares réinterroge nos pratiques. En outre, l'Association s'ouvre à des personnes présentant d'autres types de handicap.
- L'isolement touche les personnes en situation de handicap et leurs familles (ou aidants naturels) situées au cœur même de nos préoccupations.

Nous tentons de faire de ces nouvelles contraintes de véritables atouts. La dynamique et la vision engendrée par le CPOM en sont une illustration. Une veille permanente attentive aux besoins nouveaux, aux nouveaux modes de médiation engendre de la réactivité. La recherche, l'invention, l'innovation s'inscrivent dans notre dynamique de progrès pour faire de l'Association une force de propositions pour ces cinq prochaines années.

Fiche action K

Ouvrir l'Association à la prise en compte des personnes en situation de handicap psychique

Fiche action L

Adapter et formaliser le projet de siège pour répondre aux contraintes nouvelles de l'Association, tant dans sa dimension gestionnaire que dans sa dimension militante

S'adapter et innover sans cesse

Fiche action I

Adapter et renforcer la qualité de nos accompagnements à l'évolution des personnes

Constats / Etats des lieux

- > Les personnes évoluent :
 - avancée en âge,
 - retraite.
 - pathologies,
 - isolement, solitude,
 - nouvelles exigences des personnes en situation de handicap et de leurs familles,
 - nouvelles attentes sociétales.
 - etc.

Objectifs

- > S'assurer de l'adéquation des projets d'établissements et des projets personnalisés avec l'évolution des besoins des personnes
- > Répondre de manière la plus adaptée possible à l'évolution des personnes
- > Adapter les pratiques associatives et professionnelles à l'évolution des publics

Présentation de l'action

- > Repérer et analyser les évolutions les plus remarquables
- > Cibler les sujets prioritaires à traiter
- > Renforcer la connaissance, la formation, la recherche action sur les thématiques retenues
- > Faire évoluer les pratiques professionnelles
- > Renforcer la démarche qualité

- > Développer des réponses associatives : par exemple le parrainage, le groupe des retraités pour lutter contre l'isolement et la solitude
- > Créer de plus en plus de liaisons Association Structures
- > Veiller à l'adéquation entre recrutement des professionnels et évolution du public accompagné
- > Veiller à la cohérence entre la population accompagnée et les agréments des établissements et services

Moyens mobilisés

- > Bénévoles de l'Association
- > Professionnels des établissements et services
- > Partenaires: Unapei, CREAI, URIOPSS, etc
- > Organismes de formation
- > Financeurs

Délai de réalisation

> Action permanente

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

> Bilan annuel des initiatives et actions réalisées

S'adapter et innover sans cesse

Fiche action J

Développer et diversifier notre offre au regard des attentes et besoins nouveaux des personnes et des familles

Constats / Etats des lieux

- > Au fil du temps, les attentes et les besoins des personnes et des familles ont évolué. Notre Association se doit donc de créer les conditions de réflexion permanente et de vigilance par rapport à ces besoins et attentes nouveaux.
- > Nous devons requestionner les fonctionnements et les structures actuelles, pour, si nécessaire, recomposer et adapter l'offre.
- > Plusieurs pistes sont d'ores et déjà envisagées :
- L'un des buts poursuivis par l'Apei de Lens et environs est d'apporter aux personnes en situation de handicap et aux familles ayant un enfant, adolescent ou adulte porteur d'un handicap, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin. Derrière ce but. deux difficultés transparaissent : la solitude que peuvent ressentir certaines personnes en situation de handicap, et le besoin de soutien que peuvent ressentir certaines familles. C'est la raison pour laquelle l'Association a créé il y a plus de 15 ans son service associatif La Mascotte, et s'est lancée plus récemment dans le Parrainage et dans l'accompagnement des retraités, et qu'elle doit promouvoir l'aide aux aidants.
- Dans le but de répondre aux besoins et sollicitations des usagers, des familles et des professionnels, l'Association avait déposé un projet de Foyer de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes en 2009, refusé faute de financement. L'Association a continué de défendre l'intérêt des personnes handicapées vieillissantes en travaillant à l'établissement d'un partenariat avec deux gestionnaires d'EHPAD: APREVA et la Fondation Caisse d'Epargne pour la Solidarité (FCEs), pour la création d'Unités pour Personnes Handicapées Agées dans ces établissements.
- L'Association travaille au développement de nouvelles formes d'habitat : les Résidences Adaptées, nouvelle offre de logement en

- milieu ordinaire, dont les objectifs sont de favoriser le maintien à domicile ou d'accéder au logement autonome, en privilégiant un environnement sécurisé en milieu ordinaire.
- Dans le champ du Pôle Enfance, l'Apei de Lens entend développer la scolarisation : en partenariat avec l'Education Nationale, l'Association travaille à la constitution d'une Unité d'Enseignement. Une réflexion sur les besoins en hébergement pour les enfants est à mener. L'Association doit également réfléchir à une action politique à mener auprès des familles ayant choisi une scolarisation directe en milieu ordinaire.
- Dans le champ du Pôle Travail, l'Apei de Lens et environs entend développer des actions en faveur du travail hors les murs.

Objectifs

- > Répondre aux besoins et attentes des personnes handicapées et de leurs familles
- > Développer et diversifier notre offre

Présentation de l'action

- > Se préparer à répondre aux appels à proiets
- > Etre présent dans les instances de réflexions locales, départementales, régionales voire nationales
- > Poursuivre les travaux entamés

Moyens mobilisés

- > Conseil d'Administration
- > Comité de Direction Générale
- > Attaché de direction Qualité Projets Communication dans la dimension gestion de projets
- > Professionnels de toutes les structures
- > Financeurs

Délai de réalisation

> Durée du Projet Associatif 2012-2017

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

- > Avancement sur chacun des projets
- > Bilan annuel de l'évolution de projet par pôle

S'adapter et innover sans cesse

Fiche action K

Ouvrir l'Association à la prise en compte des personnes en situation de handicap psychique

Constats / Etats des lieux

- > La question de l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique est depuis longtemps dans nos têtes. Notre Association a en effet toujours pris garde de ne laisser personne en souffrance sur le bord de la route.
- > Certaines familles souffrent de l'absence de réponse pour leur enfant en situation de handicap psychique.
- > Certaines structures (SAMSAH, ESAT et La Mascotte) accompagnent d'ores et déjà des personnes en situation de handicap psychique.
- > Certaines personnes en situation de handicap présentent des maladies mentales.

Objectifs

> Ouvrir l'Association à la prise en compte des personnes en situation de handicap psychique

Présentation de l'action

- > Avoir une approche théorique et réflexive sur le handicap psychique
- > Chercher des retours d'expériences en particulier dans le mouvement parental

- > Repérer au sein de l'Association les personnes en situation de handicap psychique
- > Réfléchir aux réponses possibles et développer des projets ad hoc
- > Former les professionnels à l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique

Moyens mobilisés

- > Secteurs psychiatriques (formations, conventions....)
- > Partenariat avec l'UNAFAM
- > Réflexion Urapei et mouvement parental
- > Professionnels de structures
- > Plan de formation

Délai de réalisation

> Durée du Projet Associatif 2012 - 2017

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

- > Modification des statuts
- > Mise en place de réponses

E. Notre projet

DÉFI n°3

S'adapter et innover sans cesse

Fiche action L

Adapter et formaliser le projet de siège pour répondre aux contraintes nouvelles de l'Association, tant dans sa dimension gestionnaire que dans sa dimension militante

Constats / Etats des lieux

- > Le siège de l'Apei de Lens et environs a été créé en 2001.
- > Les grandes fonctions supports du siège (Secrétariat : Accueil et Logistique, Accompagnement social, Gestion financière, Ressources Humaines, Qualité, Projets, Communication) sont désormais sécurisées.
- > Il faut désormais réinterroger l'organisation et le fonctionnement du siège pour le rendre le plus adapté possible aux besoins et attentes des structures et services d'une part, et au Conseil d'Administration, côté action associative, d'autre part.

Objectifs

- > Elaborer un projet de siège, au même titre que les projets d'établissement, qui découlera du Projet Associatif
- > Permettre de définir les lignes directrices des grands domaines suivis par le siège pour les 5 ans à venir en créant un outil de référence pour l'interne, et de communication et négociation pour l'externe
- > Harmoniser les deux fonctions Action associative - Gestionnaire

Présentation de l'action

- > Définition de la méthodologie d'écriture
- > Définition de l'organisation : Comité de pilotage, comité de rédaction, comité de validation

Moyens mobilisés

- > Professionnels du siège
- > Conseil d'Administration
- > Bénévoles (démarche d'harmonisation des deux fonctions Action associative -Gestionnaire)

Délai de réalisation

> Validation du projet en 2014

Indicateurs et/ou modalités d'évaluation de l'action

> Projet réalisé à échéance

F. Les documents associatifs supports

- > Les fondements de l'Apei de Lens et environs.
- > Les statuts.
- > Le règlement intérieur.
- > Le Protocole de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance.
- > Le protocole d'élection au Conseil de Vie Sociale.
- > La convention avec Nous Aussi.
- > Le protocole d'accompagnement avec Le Clin d'Oeil.
- > La convention avec Le Clin d'Œil.
- > Les différentes chartes de l'Unapei :
- La Charte pour la dignité des personnes handicapées mentales,
- La Charte éthique et déontologique des associations membres de l'Unapei,
- La Charte de la participation et de l'accompagnement de la personne, handicapée intellectuelle,
- La Charte des associations tutélaires membres de l'Unapei.
- > La Charte en faveur des personnes porteuses d'un polyhandicap et handicaps complexes de grande dépendance de l'Urapei.

G. Évaluation du Projet Associatif

Le suivi et l'évaluation du Projet Associatif 2012-2017 seront assurés dans le cadre des Comités de Pilotage Qualité - Projets - Communication. Une restitution annuelle des points d'avancées et des points de blocage sera opérée dans le cadre d'une réunion de Conseil d'Administration.

Épilogue UE

L'Apei de Lens et environs est née en 1958 sous l'impulsion de Madame Pot, Présidente fondatrice, et de quelques parents précurseurs. Elle s'est inscrite dans un mouvement parental en construction.

La valeur portée à la relation triangulaire personnes accompagnées - parents - professionnels et la place stratégique qu'elle a toujours su défendre à travers un partenariat de réseau lui ont permis d'avancer, d'évoluer et de perdurer.

Le premier Projet Associatif 2007-2011 posait les bases de notre action, en reconstituant l'histoire associative ancrée dans un grand mouvement national.

A l'aube de la mise œuvre du Projet Associatif 2012-2017, il s'agit de toujours nous mobiliser pour permettre à notre Association de continuer à accompagner au mieux les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Pour que tous, au sein de notre société, soient convaincus qu'« il y a une richesse en chacun de nous ».

Merci à

tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet...

Merci à tous ceux qui vont le mettre en œuvre et le faire vivre!





Projet Associatif en Facile A Lire Et A Comprendre

Merci à

Daniel Bataille, Sylvie Lelièvre, Christine Pécourt qui ont contribué à la traduction en facile à lire et à comprendre du Projet Associatif 2012-2017 de l'Apei de Lens et environs.

Sommaire Facile A Lire Et A Comprendre

Pourquoi écrire un nouveau Projet Associatif?	35
L'Apei de Lens et environs : c'est quoi ?	37
A quoi sert l'Apei de Lens et environs ?	37
Dans quelles villes agit l'Apei de Lens et environs?	38
Un socle éthique fondamental	38
Une conviction : «Il y a une richesse en chacun de nous»	38
3 valeurs	39

Sommaire Facile A Lire Et A Comprendre

Travailler tous ensemble	39
Un logo	40
L'organisation de l'Apei de Lens et environs	41
Les établissements et services de l'Apei de Lens et environs	42
Les personnes qui font vivre l'Association	43
Les fondements de l'Association	43
Bilan du premier Projet Associatif 2007-2011	44
Le nouveau Projet Associatif 2012-2017	44
Le premier défi	44
Fiche action A - Fiche action B	
Fiche action C - Fiche action D	
Le deuxième défi	47
Fiche action E - Fiche action F	
Fiche action G - Fiche action H	
Le troisième défi	5 0
Fiche action I - Fiche action J	
Fiche action K - Fiche action L	
Les documents associatifs supports	52
Épilogue	52

Pourquoi écrire un nouveau Projet Associatif?

Le premier Projet Associatif a été écrit pour les années 2007 à 2011.

C'est un outil qui a permis à tous, personnes accompagnées, familles, amis, bénévoles et professionnels, d'aller dans la même direction.



Le Projet Associatif 2007-2011 devient aujourd'hui un autre document, qui s'appelle « Les fondements de l'Apei de Lens et environs ».



Un gros travail a été fait en 2012 pour écrire le nouveau Projet Associatif. Il est écrit pour les années 2012 à 2017.

L'objectif de ce nouveau Projet Associatif est de relever 3 défis :



 Faire en sorte que l'Apei de Lens et environs reste une association de parents.



 Continuer à accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap.



 S'adapter aux changements de la société et toujours inventer de nouvelles façons d'accompagner les personnes en situation de handicap.



Bonne lecture à tous !



Le Président, Jacques Brelot.



L'Apei de Lens et environs : c'est quoi ?

500 personnes adhèrent à l'Association : être adhérent veut dire qu'on est membre de l'Association.



700 personnes sont accompagnées.



350 personnes travaillent pour l'Association.



A quoi sert l'Apei de Lens et environs ?

L'Apei de Lens et environs veut aider les personnes en situation de handicap et leurs familles à vivre bien et à connaître d'autres personnes dans la même situation.



Elle permet aux gens de se rencontrer, de s'aider.



Dans quelles villes agit l'Apei de Lens et environs?

L'Apei de Lens et environs accompagne des personnes

qui habitent dans les 36 communes autour de Lens.

Les 13 établissements et services de l'Association

sont répartis sur les villes de :

- Lens
- Bully-les-Mines
- Grenay
- Liévin
- Loos-en-Gohelle

DOUVRIN WINGLES MEURCHIN HAISNES BÉTHUNE VERMELLES BÉNIFONTAINE HULLUCH VENDIN-le-VIEIL MAZINGARBE GOHELLE BULLY MINES DOUAL **AIX-NOULETTE** LEAUWETTE BOUVIGNY-ANGRES SOUCHEZ GIVENCHY MÉRICOURT NAZAIRE GOHELLE CARENCY

ARRAS

LENS

Les personnes accompagnées par l'Association vivent tout autour de Lens.

Un socle éthique fondamental

Une conviction : «Il y a une richesse en chacun de nous»

Malgré toutes nos différences,

«il y a une richesse en chacun de nous».

Nous pouvons donc tous donner et recevoir.

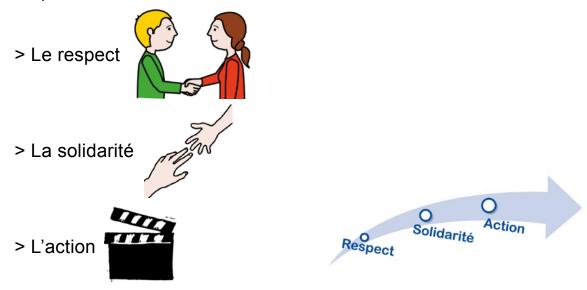
On peut être tous heureux et rendre les autres heureux.

On peut tous être utile à soi-même et être utile aux autres.



3 valeurs

L'Apei de Lens et environs a retenu 3 valeurs :



Travailler tous ensemble

Certaines personnes peuvent être ou avoir été accompagnées dans plusieurs établissements de l'Apei de Lens et environs.

C'est pour ça que l'Apei de Lens veut que tous les professionnels travaillent ensemble, avec les mêmes objectifs.



L'Association cherche aussi à développer l'esprit d'équipe entre parents, professionnels et personnes accompagnées.

Un logo

Le logo est la photo d'identité de l'Association. On la reconnaît grâce à lui.



Le personnage est ce que l'on voit en premier dans le logo. Il a l'air heureux, et ouvert vers les autres.

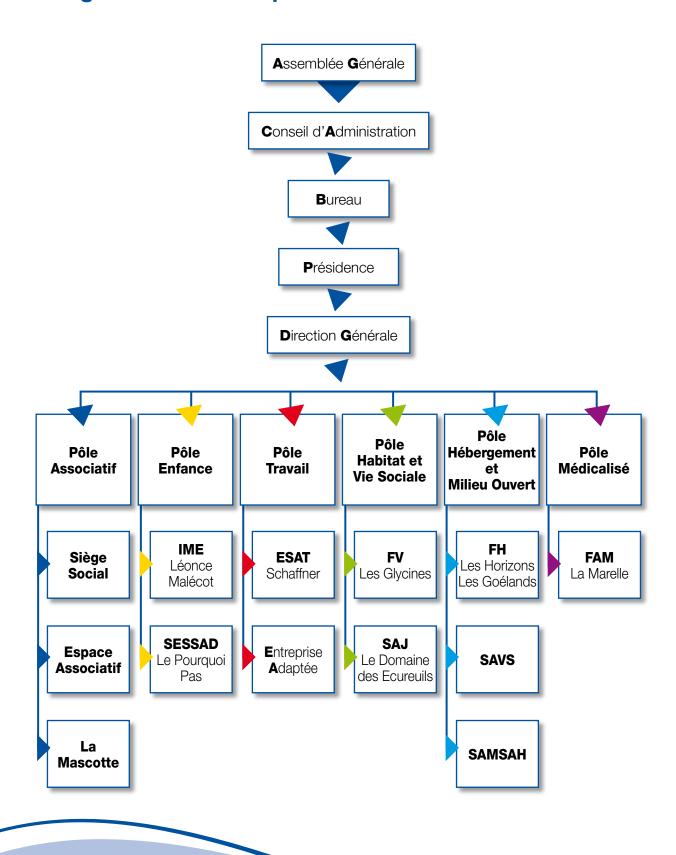
Son cœur est dessiné avec un triangle : ce triangle représente les personnes en situation de handicap, les familles et les professionnels.



L'arc-en-ciel sous le personnage représente les différentes réponses apportées aux personnes en situation de handicap.

L'arc-en-ciel s'appuie sur un socle qui montre la solidité de l'Association.

L'organisation de l'Apei de Lens et environs



Les établissements et services de l'Apei de Lens et environs

F	Pôles	Etablissement / Service - Adresse	Catégorie	Compétence	Capacité autorisée
	ASSOCIATIF	Pôle Associatif Siège - Espace Associatif 22, rue Jean Souvraz 62300 LENS			
	ASSC	La Mascotte 11 rue Nelson Mandela 62160 GRENAY	Service Associatif		
	ENFANCE	IME Léonce Malécot rue du Pourquoi Pas 62300 LENS	Institut Médico-Educatif	ARS	93 enfants 6-20 ans
		SESSAD Le Pourquoi Pas 1 ter, rue Prosper Mérimée 62300 LENS	Service d'Education Spécialisée et de Soins à domicile	ARS	30 enfants 0-10 ans
	TRAVAIL	ESAT Ernest Schaffner 281, rue de Londres 62300 LENS	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	ARS	273 travailleurs handicapés
		Entreprise Adaptée 281, rue de Londres 62300 LENS	Entreprise Adaptée	DIRECCTE	17 ouvriers
	HABITAT ET VIE SOCIALE	Foyer de Vie Les Glycines 34 bis, rue Napoléon Lebacq 62160 GRENAY	Foyer de Vie	C.G	36 adultes + 2
		SAJ Le Domaine des Ecureuils 18, rue Voltaire 62160 BULLY-LES-MINES	Service d'Accueil de Jour	C.G	30 adultes
	HEBERGEMENT ET MILIEU OUVERT	Foyer d'Hébergement Les Goélands - Les Horizons 126, rue Jean Lannes 62750 LOOS-EN-GOHELLE	Foyer d'Hébergement	C.G	50 adultes 1 place AT
		SAVS 4, Tour Allart - Av. S. Allende 62300 LENS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	C.G	42 places
		SAMSAH 1, Tour Allart - Av. S. Allende 62300 LENS	Service d'Accompagne- ment Médico-Social pour Adultes Handicapés	C.G ARS	45 places
MEDICALISE		FAM La Marelle rue du Docteur Piette 62800 LIEVIN	Foyer d'Accueil C.G Médicalisé ARS		54 adultes en internat 6 places en AJ 2 places en AT

Les personnes qui font vivre l'Association

L'Apei de Lens et environs continue d'exister grâce à l'engagement des personnes en situation de handicap, des familles, amis et bénévoles et des professionnels, tous ensemble.



Les fondements de l'Association

Le Projet Associatif 2007-2011 posait les bases de l'Association.

Nous avons retiré les éléments essentiels de ce document et nous avons créé un nouveau document : «Les fondements de l'Apei de Lens et environs».

Les fondements de l'Apel de Lens et environs

Apel de Lens et environs

Apel de Lens et environs

Apel de l'Apel de Lens et environs

Appl de l'Apel de Lens et environs

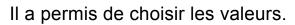
Appl de l'Apel de l'Apel

Il reprend toutes les dates qui ont marqué l'Association. Il présente dans le détail l'Association.

Il faut le connaître aussi pour comprendre le Projet Associatif 2012-2017

Bilan du premier Projet Associatif 2007-2011

Le premier projet associatif 2007-2011 a permis d'écrire l'histoire de l'Apei de Lens et environs.



Il a permis de définir des objectifs à atteindre.

Il a permis de changer l'organisation de l'Association.



Le nouveau Projet Associatif 2012-2017

Nous avons 3 défis à relever pour la période 2012-2017.

Pour chacun de ces défis, l'Apei de Lens et environs a écrit 4 fiches actions qui permettront de relever les défis.

Le premier défi

Le premier défi est de faire en sorte que l'Apei de Lens reste une Association de parents.



Il faut donc intéresser de nouveaux parents à être bénévole, et pourquoi pas à devenir administrateur!

Le premier défi

L'Apei de Lens et environs doit rester une Association de parents

Fiche action A

Vérifier que le fonctionnement de l'Association est le bon, pour être sûr que le Conseil d'Administration puisse faire ce qu'il faut.

Il faut rendre plus clair le fonctionnement de l'Apei de Lens et environs. Il faut que chaque personne sache ce qu'elle a à faire dans l'Association.



Il faut améliorer le fonctionnement de l'Association.

Fiche action B

L'Unapei organise son action associative selon 6 domaines

L'action associative, c'est tout ce que fait l'Association.

C'est ce que produisent les bénévoles.

L'Unapei a choisi d'organiser son action associative en 6 grands domaines :

■ 3 domaines de base :

- Action familiale (par exemple l'accueil, l'écoute)
- Services Associatifs (par exemple
 l'accompagnement des retraités, La Mascotte)
- Animation et fêtes (par exemple l'Assemblée Générale)

■ 3 domaines qui complètent :

- Ressources (les bénévoles, les adhérents,...)
- Communication (la Commission de la Participation Associative (CPA), le Relais Avenir, le site internet,...)
- Représentation (le Conseil d'Administration, le Bureau,...)

L'Apei de Lens et environs veut organiser son action associative selon ces 6 domaines.

Le premier défi

L'Apei de Lens et environs doit rester une Association de parents

Fiche action C

Donner les moyens à l'Association de grandir

Il faut que l'Apei de Lens et environs soit connue dans le secteur.



Il faut créer des locaux qui soient à l'Association et qui accueillent les bénévoles.



Il faut renforcer la CPA.



Un Chargé d'Animation de l'Action Associative a été embauché pour aider l'Association à grandir.

Fiche action D

Faire en sorte que de nouveaux bénévoles veuillent rejoindre l'Association, soutenir les bénévoles.

Aujourd'hui moins de personnes veulent être bénévoles.

Certains bénévoles sont à l'Association depuis très longtemps.

Ils peuvent se fatiguer.

Il faut trouver de nouveaux bénévoles.

Le deuxième défi

Le deuxième défi est de continuer à accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap, de polyhandicap et d'autisme.

La citoyenneté permet d'être reconnu comme membre d'une société, d'une cité, et de participer à la vie politique.



Le deuxième défi

Accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Fiche action E

Créer des outils pour permettre l'accessibilité

L'Apei de Lens veut garantir la place centrale de la personne en situation de handicap.

Pour cela, elle utilise des outils comme :

- le Facile à Lire Et A Comprendre
- le S3A





- Faciliter la participation
- Faciliter l'accès aux informations
- Faciliter l'accès à tout pour tous



Le deuxième défi

Accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Fiche action F

La participation des personnes en situation de handicap à l'action associative et à la vie des établissements doit être plus importante et doit durer

L'Apei de Lens souhaite que les personnes en situation de handicap participent à l'action associative et à la vie des établissements.

Elle souhaite faciliter leur participation

à l'action associative et à la vie des établissements.

Elle souhaite que les personnes en situation de handicap prennent des décisions.

Elle souhaite que les personnes en situation de handicap soient des citoyens.

Elle souhaite que les personnes en situation de handicap soient des acteurs politiques de l'Association.

Fiche action G

Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à leurs droits de citoyen

L'Apei de Lens souhaite garantir

à chaque personne en situation de handicap le droit d'agir en tant qu'acteur et le droit de citoyen.

Le droit de citoyen passe par la possibilité de s'exprimer, par exemple par le droit de vote.

L'Apei de Lens souhaite accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs droits et leurs devoirs de citoyens.

Le deuxième défi

Accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Fiche action H

Développer l'accès à la vie dans la cité des personnes en situation de handicap.

Nos structures ont des partenaires dans les villes où elles sont situées. Elles doivent les garder et même en avoir plus pour que les personnes accompagnées puissent faire des choses en dehors de leur établissement.

Le troisième défi

Le troisième défi est lié aux changements qui touchent les établissements et services de l'Apei de Lens et environs, à cause de la loi, à cause du manque d'argent de la France, à cause de l'évolution des besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles.



Il faut s'adapter et toujours trouver de nouvelles idées.

Le troisième défi

Toujours s'adapter et créer de nouvelles choses

Fiche action I

Adapter et renforcer la qualité de nos accompagnements à l'évolution des personnes

Les personnes en situation de handicap vieillissent.

Certaines personnes qui travaillent à l'ESAT partent en retraite.

D'autres personnes se sentent seules, isolées.

Les personnes en situation de handicap et leurs familles ont de nouvelles attentes.

L'Association doit s'adapter à ces évolutions.

Elle doit déterminer les sujets à traiter en priorité.

Elle doit développer des réponses associatives : le parrainage,

l'accompagnement des retraités d'ESAT,...

Le troisième défi

Toujours s'adapter et créer de nouvelles choses

Fiche action J

Les familles et les personnes en situation de handicap ont des besoins et des attentes nouveaux.

Nous devons prendre en compte ces besoins et attentes nouveaux.

L'Association travaille actuellement sur des projets de nouvelles structures, de nouvelles façons de faire dans les structures qui existent.

Par exemple, l'Association s'organise pour que les enfants soient scolarisés.

Elle fait en sorte que les personnes qui vieillissent soient bien accueillies dans les maisons de retraite.

Fiche action K

Prendre en compte

les personnes en situation de handicap psychique

Il n'y a pas toujours de structures pour accompagner les personnes en situation de handicap psychique.

L'Association veut réfléchir

à comment accompagner au mieux ces personnes.

Elle veut leur offrir une solution.

Le troisième défi

Toujours s'adapter et créer de nouvelles choses

Fiche action L

Ecrire un projet de siège

Les structures ont toutes un «Projet d'établissement» ou un «Projet de service».

Ce projet est un outil qui garantit les droits des usagers.

Il définit des objectifs de qualité

et explique l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Le siège va lui aussi réaliser son projet.

Les documents associatifs supports

Pour écrire son Projet Associatif 2012-2017, l'Association s'est basée sur différents documents de l'Association, et sur des documents de l'Unapei.

Épilogue

L'Apei de Lens et environs a été créée en 1958 par Madame Pot.

C'est une Association de parents.

Elle a rejoint l'Unapei.

Elle a évolué pendant des années et s'est adaptée aux changements.

Nous devons continuer à travailler pour que l'Association dure.

Pour que toute la société soit convaincue que :

«Il y a une richesse en chacun de nous».





Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs

Pôle Associatif

22, rue Jean Souvraz 62300 LENS

Tél.: 03.21.79.16.39 Fax: 03.21.28.09.65 siege@apei-lens.asso.fr

www.apei-lens.org

